

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BORDEAUX
30, Rue CASTEJA - B.P - 923 -
33062 BORDEAUX

L'Officier du Ministère Public
à

MAITRE ALLAN SCHINAZI
AVOCAT A LA COUR
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

MAITRE

En réponse à votre contestation en faveur de votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°

dressé par

, en date du

, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

j'ai pris la décision de procéder à un classement sans suite.

Je vous prie d'agréer, MAITRE, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BORDEAUX, le **13 MAI 2025**

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

